Pétition présentée à l'honorable Tony Clement à propos du questionnaire détaillé pour le recensement canadien

Ministre de l'Industrie
Édifice C.D. Howe
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5
Vox : 613-995-9001
Fax : 613-992-0302
Courriel : ministre.industrie@ic.gc.ca

Attendu que :

- l'abolition du questionnaire détaillé prévu pour le recensement de 2011 et son remplacement par une Enquête nationale sur les ménages à participation volontaire induirait des biais qui sont de nature à compromettre des données essentielles pour l'économie et la société canadienne,
- Statistique Canada et le Conseil national de la statistique disposent d'une expertise considérable permettant d'orienter et d'encadrer toute initiative majeure de restructuration du recensement,
- le Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie s'est prononcé le 27 juillet 2010 en faveur du rétablissement du questionnaire détaillé obligatoire pour le recensement de 2011,

les soussignés proposent le compromis suivant, qui vise à ménager un équilibre raisonnable entre le respect du droit à la vie privée et l'importance vitale de ces données pour les Canadiens :

- Que le recensement de 2011 comporte un questionnaire détaillé obligatoire.
- Que si le Ministre le désire, Statistique Canada soit invité, après consultation auprès du Conseil national de la statistique, à réaliser une étude sur les effets du remplacement du questionnaire détaillé obligatoire par une enquête à participation volontaire. Qu'un rapport éclaire Statistique Canada et le gouvernement sur les modalités futures du recensement.
- Que les préoccupations concernant le caractère trop personnel de certaines questions soient étudiées de concert avec la Commissaire à la protection de la vie privée et que si faire se peut, elles soient reformulées ou retranchées.
- Que le Parlement révise le montant maximal des amendes liées aux infractions à la Loi sur la statistique et abolisse les peines de prison qui y sont assujetties.

Name /Nom	Affiliation	Signature